

**52010 - Construction, restructuration  
et gros entretien des collèges publics**

**Proposition de protocole transactionnel à conclure  
avec la Sté AC Environnement concernant des  
missions de diagnostic et repérage d'amiante  
dans le cadre de l'opération de restructuration  
et d'extension du collège de BRUMATH**

**Rapport n° CP/2018/212**

**Service gestionnaire :**

J4-Immobilier

**Résumé :**

Le présent rapport propose à la Commission Permanente de décider d'approuver les termes du projet de protocole transactionnel à conclure avec la Sté AC Environnement, concernant des missions de diagnostic et de repérage d'amiante dans le cadre de la restructuration et de l'extension du collège de Brumath, et d'autoriser le président à signer ce protocole.

Dans le cadre de l'opération de la restructuration et de l'extension du collège de Brumath, le Département du Bas-Rhin a conclu, le 11 septembre 2017, avec la Sté AC Environnement, le marché public n°006888 ayant pour objet les missions de diagnostic et de repérage d'amiante avant travaux, avant démolition, contrôle et mesures libératoires.

Le montant initial du marché s'élève à 19 870 € HT, soit 23 844 € TTC. Un avenant a par ailleurs été conclu le 20 avril 2018 concernant des modifications de prestation, sans modifier l'enveloppe du marché.

Dans le cadre de ce marché, la société devait réaliser les investigations nécessaires pour déterminer le plus précisément possible la présence ou non d'amiante dans les bâtiments à restructurer ou à démolir. Un quantitatif de 300 prélèvements et de 10 carottages a été provisionné dans le détail quantitatif et estimatif du marché, complété par 450 prélèvements dans l'avenant. Au vu de la méthodologie réglementaire et des premières investigations, de nombreux prélèvements complémentaires ont dû être réalisés pour mener à bien le diagnostic. Au total, 1 215 prélèvements et 56 carottages ont été effectués, soit 465 prélèvements et 46 carottages de plus.

Le montant de ces prestations supplémentaires correspond, en plus-value par rapport au marché initial sur la base des prix unitaires initiaux, à la somme de 14 809 € HT soit 17 770,80 € TTC.

Afin de clore le marché et pour tenir compte des prestations réellement exécutées, il est proposé de décider de payer la somme de 17 770,80 € TTC pour solde de tout compte, sous forme de protocole transactionnel dont le projet est joint.

Cette dépense est inscrite au budget 2018 sur l'opération de restructuration et d'extension du collège de Brumath.

Au vu de ce qui précède, il est proposé à la Commission Permanente de décider de bien vouloir approuver les termes du projet de protocole transactionnel joint au présent rapport, à conclure avec la Sté AC Environnement, et à autoriser son président à le signer.

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*La Commission Permanente du Conseil Départemental, statuant par délégation et sur proposition de son président :*

*- décide de la prise en charge par le Département du Bas-Rhin d'une indemnité forfaitaire pour la société AC Environnement, dont le montant s'élève à 17 770,80 € TTC ;*

*- approuve les termes du projet de protocole transactionnel joint à la présente délibération à conclure entre le Département du Bas-Rhin et la société AC Environnement, et autorise son président à le signer.*

Strasbourg, le 29/06/18

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to be 'F. Bierry', written in a cursive style.

Frédéric BIERRY